

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 08 du 06 Avril 2005 - 4 pages

COLZA : Stade F1 - F2

Charançons des siliques

Le vol a débuté avec une **cinquantaine de captures** depuis le début de la semaine. Les colzas ne sont pas au stade sensible, les femelles sont immatures.

Il est trop tôt pour intervenir.

Pucerons cendrés

Le ravageur N°1 des colzas met une pression très tôt sur les cultures. La **situation** est très **hétérogène**, même si on peut établir un gradient d'importance croissante, du Nord au Sud de la région. La façade atlantique est également très concernée par leur présence. Les nord Vienne et Deux-Sèvres semblent actuellement les plus épargnés. Les **colzas** sont à des **stades très sensibles aux pucerons**. Les colonies sont petites mais nombreuses.

*La **gestion du problème** doit impérativement se faire **à la parcelle**, tant la situation est très changeante, même à l'échelle de l'exploitation. De nombreuses parcelles sont déjà très atteintes et les traitements de bordure semblent difficilement envisageables tant les colonies sont très présentes même à l'intérieur de celles-ci.*

*N'hésitez pas à **intervenir en plein** dès que vous observez en moyenne **deux colonies au mètre carré**. L'utilisation d'un aphicide spécifique est impérative.*

Maladies

*Voir note commune SPV-CETIOM-INRA (bulletin précédent).

* **Stratégie régionale** (les colzas sont sains actuellement, et l'oïdium absent, ne sera pas pris en compte dans un premier temps).

-En sols profonds (limons, terres rouges, bornais, argilo-limoneux):

Le **sclérotinia** représente le risque majeur.

Des tests de résistance (effectués pour la plupart en Vienne) ayant montré une sensible progression de celle-ci à la carbendazime, il est préférable de s'orienter vers des **applications** à base d'**imides cycliques** dans ces situations.

* <u>En situation de **forte attaque**</u>, la **vinchlozoline** et la **procymidone** sont l'**alternative la plus efficace**, l'**iprodione** se trouvant en retrait.

* <u>En situation d'**attaque modérée**</u>, les associations **imides cycliques - carbendazime** et les **triazoles seuls** présentent une bonne efficacité.



-En sols superficiels : (groies, sable)

Les produits de type carbendazime-triazoles ou carbendazime-imide cyclique ainsi que les mélanges autorisés de type imide cyclique triazole sont les solutions à retenir.

Quelle que soit votre stratégie, aucune intervention n'est utile avant G1 (chute des premiers pétales), et celle-ci peut-être décalée si le temps est sec.

ATTENTION : Nous rappelons que de nombreux mélanges sont interdits sur colza et notamment tous les mélanges fongicides insecticides (aphicides compris).

POIS : Stade 4 à 8 feuilles

Sitones

Leur **activité s'est accrue** depuis une semaine même si la situation reste très changeante, d'une parcelle à l'autre. Quoiqu'il en soit, **57 % des parcelles** ont atteint la **note 2**, et c'est le premier retour en avant significatif des sitones sur les 8 dernières années.

Une intervention est nécessaire entre les stades 2 feuilles et 6 feuilles dès que vous atteignez la note 2 (voir dossier Avertel).

Au delà du stade 6 feuilles ou 10 cm, les interventions sont inutiles.

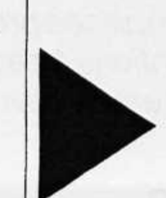
LUPINS D'HIVER :

Stade montaison - début bourgeonnement

Anthracnose

Les cultures sont saines.

Pas d'intervention pour l'instant.



COLZA

Pucerons :
En progession, situation hétérogène

Sclérotinia :
Stratégie régionale

POIS

Sitones :
Activité en progression

BLE

Piétin-verse :
Risque faible, limiter les interventions

Maladies foliaires :
Peu d'évolution (sauf oïdium localement)

MAÏS

Ravageurs souterrains :
Note technique SPV-Arvalis

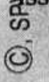
Communiqué de presse :
Recours plus simple aux mélanges

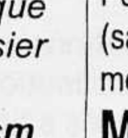
Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

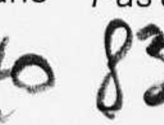
Directrice gérante :
S. DUTARTRE

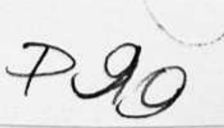
Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470









BLE : Stade épi 4 cm à 1 noeud

Piétin-verse

En parcelles, il est peu présent.

Le **risque climatique** n'a pas évolué depuis la mi-février, il est à un niveau exceptionnellement faible. Son éventuelle progression consécutive à une nouvelle contamination serait peu signficative (voir graphe ci-dessous).

L'appréciation du risque parcellaire selon les indications du bulletin du 23 mars est confirmée :

*- Pour les nombreuses situations à **note globale inférieure à 10**, le risque est **faible** ; il est **inutile d'intervenir** vis-à-vis du piétin-verse.*

*- Pour les situations à note globale de **10 ou 11**, le risque parcellaire est moyen. En résumé, il s'agit de parcelles à semis précoce, en sols de limon, avec précédent ou antéprécédent blé.*

Une intervention visant le piétin-verse reste envisageable dans ces situations. Vu le contexte climatique particulier de l'année, l'intérêt final de cette protection reste incertain car très dépendant des conditions climatiques ultérieures.

En cas de traitement à base de prochloraze seul, intervenir ces prochains jours. Pour les interventions à base de cyprodinil, l'application est à prévoir dans 8 - 10 jours.

Maladies foliaires

La **septoriose** est présente sur feuilles basses mais la pression est **faible**. Elle est notée sur 20 % des F3 et 40 % des F4 (ces dernières sont en fait les F6 ou F7 définitives). Le risque septoriose, jusqu'alors pratiquement nul, est en légère progression avec le retour, plus ou moins marqué, des pluies.

L'**oïdium** est signalé dans certaines situations en Charente-Maritime sur les variétés, les plus sensibles (Orvantis, Apache, Andalou....).

***Cas général** : Aucune intervention visant les maladies foliaires n'est justifiée.*

***Cas particulier** : En cas de forte pression de l'oïdium en variétés sensibles au stade 1-2 noeuds, intervenir avec une spécialité à base de substance active du groupe des morpholines - pipéridines - spirocétalamines (voir dépliant fongicides et tableau 2 du bulletin N° 6 du 23 mars).*

ORGE D'HIVER :

Stade 1 noeud

La pression des maladies est assez faible : La rhynchosporiose est notée sur 10 à 40 % des F4, l'helminthosporiose est en moyenne moins présente.

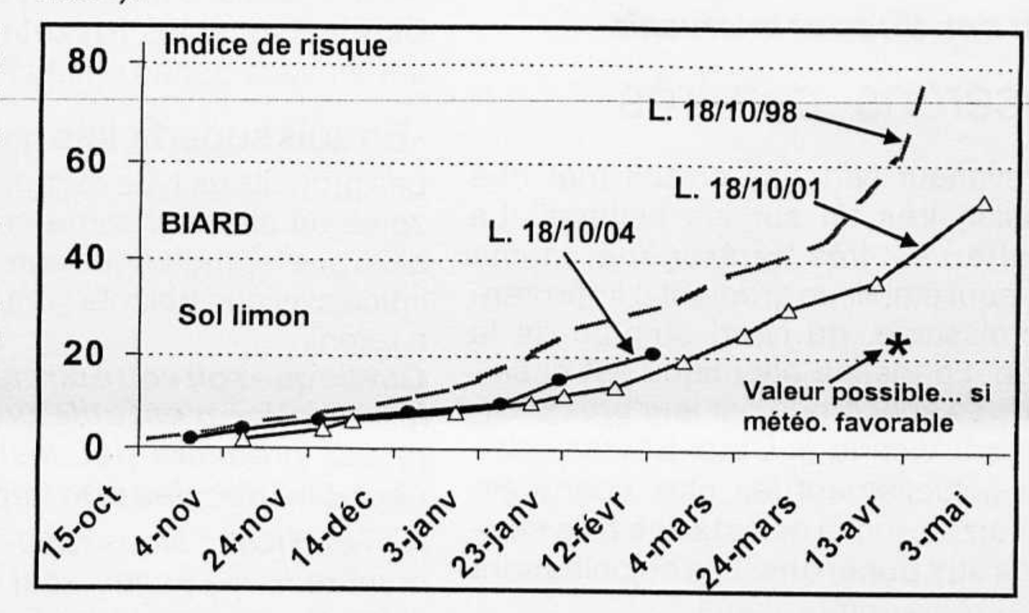
L'oïdium est signalé dans quelques situations.

La première intervention est à positionner dès que possible).

MAÏS

Ravageurs souterrains

Voir note technique SPV - Arvalis pages 3 - 4.



REGLEMENTATION

Communiqué de presse

Recours plus simple aux mélanges de produits phytosanitaires

Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, a souhaité simplifier les régles s'appliquant aux mélanges de produits phytosanitaires pratiqués par les agriculteurs pour traiter leurs cultures contre les insectes nuisibles, les maladies et les mauvaises herbes, dans le respect de la santé de l'homme et de son environnement.
Le nouveau dispositif est articulé autour de deux axes :

1/ Les mesures de restriction seront maintenues aux cas nécessaires à la préservation de la santé publique et de l'environnement. Cela signifie que les mélanges de produits phytosanitaires particulièrement toxiques, soit environ 5 % des mélanges utilisés, seront interdits sauf évaluation scientifique, au cas par cas.

2/ Les autres associations de produits, soit 95 % des mélanges pratiqués sur le terrain, ne seront plus soumis à enregistrement. Leur utilisation sera encadrée par des guides de bonne pratique adaptés à chaque type de culture.
Ces guides seront validés scientifiquement, puis diffusés auprès des agriculteurs.
Cette simplification était attendue par les agriculteurs, qui auront désormais à respecter des règles beaucoup plus claires.

En contrôlant strictement les associations de produits potentiellement dangereux, ce nouveau dispositif permet également de garantir la sécurité de l'agriculteur au moment du traitement et de fixer des bonnes pratiques agronomiques au niveau national.
Ce nouvelle procédure, qui apporte toutes les garanties nécessaires au consommateur, sera opérationnelle dès la fin du mois d'avril prochain.

NOTE TECHNIQUE SPV-ARVALIS – Institut du végétal SUR LA LUTTE

CONTRE LES RAVAGEURS SOUTERRAINS EN CULTURE DE MAÏS

L'objectif de cette note commune Arvalis institut du végétal-SPV est de présenter un état des lieux et le raisonnement de la lutte contre les larves de taupins et les scutigérelles sur maïs pour la campagne 2005. Les nouvelles connaissances issues d'un réseau de surveillance biologique du territoire du risque taupins (dispositif présenté à la fin de cette note), sont susceptibles de faire évoluer ces conseils de lutte.

Différents ravageurs en recrudescence :

Les dégâts de taupins et de scutigérelles sont en recrudescence dans les cultures de maïs ces dernières années et en particulier en 2004 suite à des conditions climatiques particulièrement favorables à leurs dégâts. D'autre part, pour la première fois depuis de nombreuses années, des attaques de vers blancs (Hannetons) ont été signalées en 2004.

Les dégâts de taupins sur maïs sont dûs au genre *Agriotes*. Quatre espèces majoritaires sont responsables des dégâts : *Agriotes sordidus*, *A. sputator*, *A. lineatus* et *A. obscurus*.

Dans le Sud-Ouest et en Poitou-Charentes, *A. sordidus* domine largement. Il en est de même dans le Sud-Est. Il est, par exemple, capable de prospérer en monoculture de maïs. Les quatre espèces sont présentes en mélange dans le Centre-Ouest. Au nord de la Loire, *A. sordidus* est quasiment absent.

A. sordidus présente un cycle court (12 à 18 mois) alors que les trois autres espèces ont un cycle long de 4 à 5 ans. *Agriotes sordidus* présente un fort potentiel de développement qui peut expliquer sa présence fréquente dans certains secteurs géographiques. Nous le constatons même en monoculture de maïs dont les caractéristiques sont a priori moins favorables au devenir des pontes et des jeunes larves par l'absence de couverture du sol après la levée.

Les taupins peuvent être très nuisibles en provoquant dès le départ de la culture une perte de densité (disparition de plantes ou tallages improductifs).

Les scutigérelles sont des « mille-pattes » (myriapodes) dont les dégâts se répartissent par foyers. Il n'y a pas de stade aérien. Les attaques sont observées sur les racines au jeune stade des plantes. Le volume de terre exploitée par la plante est plus faible et se traduit par une diminution de vigueur de la culture de la zone affectée. La hauteur des plantes et la taille des épis sont réduites.

La recrudescence des ravageurs de sol (taupins et scutigérelles) ces dernières années pourrait trouver un début d'explication par la disparition de l'arrière effet des traitements en plein notamment à base de lindane.

Une lutte rendue sensiblement plus difficile :

La suspension des traitements de semences à l'imidaclopride et au fipronil couplée avec l'interdiction programmée des organophosphorés et l'arrêt des innovations laissent peu de solutions chimiques aux maïsiculteurs pour protéger leur production vis-à-vis des ravageurs souterrains.

Les seules solutions chimiques disponibles sont les carbamates et le chlorpyriphos-éthyl sous forme de microgranulés à appliquer en localisation au semis.

Toutefois, ces traitements insecticides ont des efficacités limitées. D'une part, les carbamates présentent une efficacité faible dans les parcelles où cette famille d'insecticides a été très utilisée. La perte d'efficacité est due à une multiplication des microorganismes du sol responsables de leur dégradation (phénomène de biodégradation accélérée).

D'autre part, le chlorpyriphos-éthyl possède une efficacité insuffisante vis-à-vis des taupins et une action moyenne vis-à-vis des scutigérelles.

Afin de permettre aux producteurs de maintenir une production correcte, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales a accordé une dérogation pour le chlorméphos dans sept départements où les problèmes de biodégradation de carbamates sont les plus fréquents : Pyrénées-Atlantiques, Landes, Hautes-Pyrénées, Gers, Puy-de-Dôme, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.

Cette dérogation concerne le maïs (maïs grain, maïs fourrage, maïs semence) et le maïs doux. Elle est assortie d'une condition de teneur en matière organique. Seuls les sols renfermant plus de 2 % de matière organique, dans les départements préalablement cités, peuvent recevoir du chlorméphos. D'autre part, il est demandé à la firme détentrice de la molécule de réaliser des analyses de résidus sur un nombre défini de cultures de maïs et de maïs doux avant la récolte.

P100

Le chlorméphos est un insecticide efficace vis-à-vis des taupins et très partiellement des scutigérelles. Il ne subit pas une biodégradation accélérée.

La protection insecticide du maïs contre les taupins doit être mise en oeuvre de manière raisonnée en ciblant les situations les plus favorables à la présence d'infestations, telle que décrites ci-dessous :

• semis derrière une prairie permanente ou temporaire ou une jachère sans travail du sol pendant au moins deux ans.

• semis dans une parcelle où la présence de larves et/ou de dégâts a été constatée de manière significative au moins une fois lors des deux dernières campagnes.

La protection contre les scutigérelles est également basée sur le constat d'attaques les années précédentes, mais trouvera une solution plus performante dans le recours à des dates de semis qui permettent une croissance rapide de la plante.

Des méthodes agronomiques à privilégier :

Dans tous les cas il convient de privilégier, lorsque cela est possible, des moyens non chimiques pour contrôler ces insectes :

1) Favoriser une levée rapide et vigoureuse du maïs : Favoriser une levée rapide et vigoureuse du maïs permet de raccourcir la durée du stade sensible de la culture aux taupins. En situation à risque il est donc conseillé de semer dans un lit de semences affiné et suffisamment réchauffé en évitant les semis trop précoces. Si l'état du sol ne permet pas de satisfaire ces conditions, l'apport d'engrais starter peut aussi permettre de passer un cap difficile en conditions limite pour la croissance de la plante.

2) Pratiquer un travail du sol de nature à réduire les populations de taupins : Les façons culturales et notamment les labours en conditions séchantes permettent d'exposer les pontes de taupins et de limaces et de réduire les populations. Si cette pratique est agronomiquement compatible avec votre sol, la mettre en œuvre ou la maintenir en situation à risque.

Un réseau de surveillance du risque ravageur du sol à partir de 2005

- **Un risque ravageurs du sol pouvant évoluer :**

Des évolutions plus ou moins rapides des pratiques culturales, non labour, couvert permanent pourraient entraîner une évolution des ravageurs du sol, a priroi défavorable à la plante.
Parmi les facteurs pouvant potentiellement favoriser le développement de ces populations nous pouvons citer :

♦la réduction du travail du sol dans les rotations à base de grandes cultures, travail moins fréquent et moins profond,

♦le développement de couverts végétaux spontanés ou encouragés au cours de l'interculture, pouvant permettre notamment des pontes d'adultes taupins et donc l'installation de nouvelles populations,

♦le développement des surfaces non cultivées (jachères, bandes enherbées qui constituent souvent des milieux favorables à la multiplication des taupins)

Par ailleurs, on observe depuis quelques années une progression apparente des populations de taupins à cycle court (12 à 18 mois) tel Agriotes sordidus, facteur de risque supplémentaire. La vigilance reste donc de mise.

- **Un dispositif de surveillance mis en place dès 2005 :**

Pour surveiller les évolutions qui pourraient intervenir, le SPV, le CETIOM, ARVALIS, l'ITB, l'ITL et l'ANITA et l'ACTA développent en partenariat, dans le cadre de la biovigilance, un réseau de surveillance biologique pluriannuel du risque « ravageurs du sol » au niveau national à partir de 2005.
Les trois principaux objectifs de ce réseau sont :

♦suivre l'évolution des ravageurs du sol, diversité et importance des dégâts (dont le taupin) sur les grandes cultures,

♦ identifier plus précisément les espèces en cause,

♦améliorer la connaissance des facteurs expliquant le risque pour faire évoluer, si nécessaire, le raisonnement de la lutte.

Même si ce réseau ne peut résoudre les problèmes posés par les évolutions citées précédemment, ce dispositif de surveillance et d'identification d'itinéraires à faibles risques, devrait aider à appréhender plus efficacement la lutte contre les ravageurs du sol